

DANS LE MEME CADRE, LE CONSEIL A DELIBERE SUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES EFFETS D'UNE SECHERESSE EXCEPTIONNELLE AU SAHEL, Y COMPRIS L'ETHIOPIE, QUI AVAIT ETE PROPOSE PAR LA DELEGATION FRANCAISE. IL A ADOPTE DES CONCLUSIONS PREVOYANT PRINCIPALEMENT :

- LA DETECTION A L'AVANCE ET SYSTEMATIQUE DE SITUATIONS CRITIQUES ET L'EVALUATION DES BESOINS EN CAS DE CRISE
- ''PREPROGRAMMATION'' ET REFLEXION COORDONNEE PAR DES DONATEURS SUR LES BESOINS CONSTATES POUR L'ANNEE SUIVANTE
- LA MISE EN OEUVRE DE L'AIDE ET NOTAMMENT SA LIVRAISON DANS DES DELAIS ADEQUATS DE FACON COORDONNEE.

UNE PREMIERE REUNION DE CONCERTATION SE TIENDRA LE MARDI 13 NOVEMBRE.

LE CONSEIL CONSTATE QUE CETTE METHODOLOGIE POURRAIT ETRE APPLIQUEE ET ADAPTEE A D'AUTRES REGIONS QUE LE SAHEL FRAPPEES PERIODIQUEMENT PAR LA SECHERESSE.

B) STRATEGIES ALIMENTAIRES

LE CONSEIL A EXAMINE LES RESULTATS DES STRATEGIES ALIMENTAIRES MENEES PAR LA COMMISSION ET LES QUATRE PAYS CONCERNES (MALI, KENIA, ZAMBIE ET RWANDA). CETTE EXPERIENCE EST JUGEE GLOBALEMENT POSITIVE ET LE CONSEIL EST CONVENU DE POURSUIVRE DE TELLES STRATEGIES NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LOME III ET DE LES GENERALISER AUTANT QUE FAIRE SE PEUT.

C) VALEUR NUTRITIONNELLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

LE GROUPE DU CONSEIL A ETE CHARGE D'APPROFONDIR LES RESULTATS DE L'ETUDE COMPARATIVE DU RAPPORT ''EFFICACITE/COUT'' DES DIFFERENTS PRODUITS DES ACTIONS D'AIDES ALIMENTAIRES, NOTAMMENT LES PRODUITS LAITIERS QUI ONT UNE PLACE CERTAINE DANS NOTRE AIDE ET DONT LE RAPPORT EST POSITIF.

D) PVD NON ASSOCIES

LE CONSEIL A APPROUVE SANS DEBAT LES ORIENTATIONS GENERALES POUR 1985 PROPOSEES PAR LA COMMISSION. IL EST A NOTER QU'UN EFFORT SPECIAL SERA ENTREPRIS EN AMERIQUE CENTRALE SUITE A LA CONFERENCE DE SAN JOSE.

E) ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL A ADOPTE UNE RESOLUTION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENT DANS LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT. IL CONVIENT D'APPUYER LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LOME III EN LA MATIERE ET DONNER UNE ASSISE PLUS LARGE AUX ACTIONS DITES THEMATIQUES DE DEFENSE DES FACTEURS NATURELS.

2.2 CONSEIL RECHERCHE (6 NOVEMBRE)

LES MINISTRES ONT REAFFIRME LEUR VOLONTE DE Doter LA COMMUNAUTE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES ET AMBITIEUX QU'ELLE MERITE, CONFIRME SANS AMBIGUITE QUE LES DIFFICULTES BUDGETAIRES NE PEUVENT METTRE EN DANGER DES PROGRAMMES R ET D RECONNUS COMME PRIORITAIRES PAR TOUS POUR LA PERIODE 1984-1987 ET REAFFIRME LEUR ACCORD POUR UN ACCROISSEMENT GRADUEL DES DEPENSES. CET ACCORD POLITIQUE DOIT ETRE CONCRETISE LE 19 DECEMBRE PROCHATN.

D'ICI LA, PRESIDENT ET COMMISSION METTRONT LE POINT LES ELEMENTS DE DECISION DES PROGRAMMES SUIVANT.

- RADIOPROTECTION
- BRIT (NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS DES SECTEURS INDUSTRIELS TRADITIONNELS)
- STIMULATION (JUMELAGES DE LABORATOIRES, MOBILITE DES CHERCHEURS, FACILITES POUR JEUNES CHERCHEURS, ETC.)
- BIOTECHNOLOGIE
- ENERGIE NON NUCLEAIRE
- SURETE DES REACTEURS
- FUSION THERMONUCLEAIRE
- DECHETS RADIOACTIFS.

IL CONVIENT DE RAPPELER QUE LE PROGRAMME 'ESPRIT' (1984-1988) ET CELUI DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE AVAIENT DEJA ETE APPROUVES.

2.3 CONSEIL TRANSPORTS (8 NOVEMBRE)

LE CONSEIL A MARQUE SON ACCORD POLITIQUE SUR TOUTES LES MATIERES DECIDEES EN PRINCIPE LE 10 MAI DERNIER : ACTIONS DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES, CONTINGENT COMMUNAUTAIRE POUR LES CINQ ANNEES A VENIR, SECURITE ROUTIERE, COOPERATION ENTRE ENTREPRISES DE CHEMIN DE FER ET REGLEMENTATION SOCIALE DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS.

SUR LE DOSSIER 'POIDS ET DIMENSIONS' POUR LES VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER QUI SOULEVAIT LE PLUS DE DIFFICULTES, LE CONSEIL S'EST MIS D'ACCORD POLITIQUEMENT POUR ADOPTER EN DECEMBRE PROCHAIN UNE PREMIERE DIRECTIVE COUVRANT LE TRAFIC ENTRE ETATS MEMBRES. CETTE PREMIERE DIRECTIVE COMPORTERA UNE DEROGATION EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI ET DE L'IRLANDE DONT LES CONDITIONS ET UNE DATE D'EXPIRATION DOIVENT ETRE ETABLIES AVANT LE 31 DECEMBRE 1986.

LE CONSEIL A EGALEMENT PRIS NOTE DES RAPPORTS INTERIMAIRES PRESENTES PAR LES GROUPES A HAUT NIVEAU CONSTITUES EN MAI DERNIER :

- GROUPE DES TRANSPORTS INTERIEURS QUI TRAITE EN PARTICULIER DES MODALITES ET DELAIS POUR LE PROCESSUS PARALLELE D'HARMONISATION ET DE LIBERALISATION DU TRANSPORT ROUTIER.
- GROUPE DU TRANSPORT AERIEN SUR L'ADAPTATION DU SYSTEME ACTUEL EN VUE D'ASSURER UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITE ET UNE EFFICACITE ACCRUE AU PLAN ECONOMIQUE COMME AU PLAN SOCIAL.

2.4 SIDERURGIE : CODE DES AIDES

LA COMMISSION A FAIT LE POINT DE L'APPLICATION DU CODE, LE DELAI DANS LEQUEL DES AIDES AU FONCTIONNEMENT PEUVENT ETRE AUTORISES EXPIRANT LE 31 DECEMBRE 1984.

CERTAINS ETATS MEMBRES ESTIMENT QU'UNE PROROGATION DEVRAIT ETRE ENVISAGEE POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTES QUE RENCONTRE LA RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE DANS LEURS PAYS. DANS D'AUTRES CAS, LE BESOIN SE FAIT RESSENTIR D'UN DEPASSEMENT DES 'ENVELOPPES' FIXEES EN JUIN 1983.

LA COMMISSION A RECONFIRME QU'ELLE NE SAURAIT EN AUCUN CAS DEROGER AU DELAI DU CODE QUI MET FIN A TOUTE AIDE SIDERURGIQUE AU 31 DECEMBRE 1985 ET QU'ELLE MAINTIENDRA EGALEMENT L'OBJECTIF DE LA VIABILITE DES ENTREPRISES BENEFICIAIRES A L'HORIZON 1986, COMME CONDITION A LAQUELLE EST ET RESTERA SUBORDONNE L'OCTROI DE TOUTE AIDE SIDERURGIQUE.

LA COMMISSION SAISIRA LE CONSEIL 'SIDERURGIE' DU 22 NOVEMBRE D'UNE DEMANDE D'AVIS CONFORME SUR LE DEPASSEMENT DU DELAI AINSI QUE L'AUGMENTATION DES ENVELOPPES D'AIDES AUTORISEES.

2.5 EURATOM : AP1 /VISIONNEMENT

LA COMMISSION AVAIT, EN DECEMBRE 1982, PROPOSE UNE REVISION DU CHAPITRE RELATIF A L'APPROVISIONNEMENT. A LA SUITE DE DEBATS APPROFONDIS AVEC LES INSTITUTIONS, LES AUTORITES NATIONALES ET LES MILIEUX INDUSTRIELS, LA COMMISSION A DECIDE D'APPORTER PLUSIEURS MODIFICATIONS A SA PROPOSITION DE MANIERE A SIMPLIFIER DAVANTAGE LE NOUVEAU REGIME D'APPROVISIONNEMENT, SANS TOUTEFOIS COMPROMETTRE L'OBJECTIF DE LA REVISION : PERMETTRE A LA COMMUNAUTE, DANS LES CIRCONSTANCES PRESENTES, DE VEILLER A L'APPROVISIONNEMENT REGULIER ET EQUITABLE DES UTILISATEURS.

PRINCIPALES MODIFICATIONS :

CHAMP D'APPLICATION :

LE NOUVEAU CHAPITRE VI S'APPLIQUERA EXCLUSIVEMENT A L'APPROVISIONNEMENT ''A DES FINS CIVILES NON-EXPLOSIVES'' ET DES MODALITES D'APPLICATION DEVRONT DEFENIR CONCRETEMENT CE CHAMP D'APPLICATION DANS LES ETATS MEMBRES DOTES D'ARMES NUCLEAIRES.

UNITE DU MARCHÉ :

LA PROCEDURE POUR L'ADOPTION DE PRECAUTIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX TRANSFERTS INTRA-COMMUNAUTAIRES ET AUX IMPORTATIONS PREVOIT UN REGLEMENT A L'UNANIMITE DU CONSEIL. DANS LA MESURE OU IL S'AGIT DE CONDITIONS DE TYPE POLITIQUE, POUR CONCILIER LES COMPETENCES DES ETATS MEMBRES EN MATIERE DE NON-PROLIFERATION AVEC LES RESPONSABILITES COMMUNAUTAIRES EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT, CE REGLEMENT SERA BASE SUR UN CONSENSUS POLITIQUE A DEGAGER PREALABLEMENT ENTRE LES ETATS MEMBRES. UNE ''CLAUDE DE SAUVEGARDE'' A ETE AJOUTEE, PERMETTANT AUX ETATS MEMBRES, MOYENNANT DE STRICTES PRECAUTIONS, DE DEROGER AU PRINCIPE DE L'UNITE DU MARCHÉ.

EXPORTATIONS :

LA NOTION D''INTERETS GENERAUX'' DE LA COMMUNAUTE A ETE EXPLICITEE. LA COMMISSION, EN OCTROYANT L'AUTORISATION D'EXPORTER, DEVRA S'ASSURER DU RESPECT DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE LA COMMUNAUTE, DES MESURES DE SOLIDARITE EVENTUELLEMENT DECIDEES PAR LE CONSEIL ET DES CONDITIONS DE NON-PROLIFERATION PREVUES DANS UN REGLEMENT DU CONSEIL A L'UNANIMITE. CE DERNIER DEVRA ETRE PRECEDE D'UN CONSENSUS POLITIQUE ENTRE ETATS MEMBRES.

CONTROLE DE L'APPLICATION :

SIMPLE NOTIFICATION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT COMPLETEE PAR CERTAINS ELEMENTS D'INFORMATION PERMETTANT A L'AGENCE DE S'ACQUITTER DE SES RESPONSABILITES ECONOMIQUES.

ROLE DE L'AGENCE :

L'AGENCE POURRA PRETER AUX OPERATEURS SON ASSISTANCE EN VUE DE LA NEGOCIATION DES CONTRATS.

3. RELATIONS EXTERIEURES

3.1 RENCONTRE COMMISSION-AELE

A L'INVITATION DU CONSEILLER FEDERAL SUISSE KURT FUGLER, PRESIDENT DU CONSEIL DE L'AELE, LES MINISTRES DES PAYS DE L'AELE QUI ETAIENT REUNIS A GENEVE POUR LEUR CONFERENCE SEMESTRIELLE, LE PRESIDENT THORN ET LE VICE-PRESIDENT HAFERKAMP SE SONT RENCONTRES LORS D'UN DEJEUNER DE TRAVAIL INFORMEL AFIN D'EXAMINER LA COOPERATION ENTRE LES PAYS DE L'AELE ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

ILS ONT FAIT LE BILAN DES EFFORTS ENTREPRIS JUSQU'ICI EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION COMMUNE DES MINISTRES DE LA CE ET DE L'AELE ADOPTEE A LUXEMBOURG LE 9 AVRIL 1984, SOULIGNANT L'IMPORTANCE DE NOUVELLES ACTIONS POUR CONSOLIDER ET RENFORCER LA COOPERATION EN VUE DE CREER UN ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN DYNAMIQUE PROFITABLE A LEURS PAYS. ILS ONT AUSSI EXAMINE LES ORIENTATIONS A DONNER POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DECLARATION DE LUXEMBOURG.

A L'ISSUE D'UN DIALOGUE OUVERT ET CONSTRUCTIF, LES DEUX PARTIES SONT CONVENUES QU'ELLES SONT EN FAVEUR DE LA POURSUITE DE CE DIALOGUE.

3.2 CONSULTATIONS A HAUT NIVEAU CEE-JAPON

LES 24EMES CONSULTATIONS SEMESTRIELLES A HAUT NIVEAU ENTRE LA COMMISSION (M. L. FIELDING) ET LES AUTORITES JAPONAISES (M. TESHIMA, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES) SE SONT TENUES A BRUXELLES DU 29 AU 31 OCTOBRE.

LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE JAPON CONNAISSENT POUR L'HEURE UNE PHASE DE REPIT : LE DEFICIT COMMUNAUTAIRE DES ECHANGES S'EST STABILISE EN 1984 (13 MILLIARDS D'ECU ENVIRON) ET DEPUIS LA VISITE DU PRESIDENT THORN AU JAPON ET LA TABLE RONDE MINISTERIELLE DE MAI 1984, LA COOPERATION SOUS TOUTES SES FORMES EST A L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INDUSTRIELLE, EN MATIERE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE, DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT.

LES PREOCCUPATIONS DE LA COMMISSION N'EN DEMEURENT PAS MOINS VIVES POUR LE MOYEN TERME. LA STRUCTURE BILATERALE DES ECHANGES COMMERCIAUX EST DEFAVORABLE POUR LA COMMUNAUTE QUI ARRIVE DIFFICILEMENT A EXPORTER DES PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE VERS LE JAPON. AUSSI LA COMMISSION A-T-ELLE INSISTE A NOUVEAU POUR QUE LE JAPON REPONDE FAVORABLEMENT AUX DEMANDES FIGURANT DANS LA LISTE COMMUNAUTAIRE. POUR SA PART, L'ADMINISTRATION JAPONAISE DONNE L'IMPRESSION D'AVOIR, EN DEPIT DES DECLARATIONS DES PLUS HAUTES AUTORITES DE L'ETAT, ATTEINT UNE SORTE DE 'PALIER' DANS LE MOUVEMENT DE LIBERALISATION DU MARCHÉ JAPONAIS.

3.3 INDE

LA COMMISSION, QUI ETAIT REPRESENTEE PAR M. BURKE LORS DES FUNERAILLES, A RENDU PUBLIC UN MESSAGE OU ELLE EXPRIMAIT SA TRISTESSE ET SA CONSTERNATION SUITE A L'ASSASSINAT DU PREMIER MINISTRE, MME INDIRA GANDHI. 'LE MONDE PERD UN GRAND LEADER ET LA COMMUNAUTE UN PARTENAIRE AVEC LEQUEL ELLE A ENTRETENU ET DEVELOPPE DES RELATIONS CONTRACTUELLES, CORDIALES ET CONSTANTES'.

3.4 ASEAN : ELARGISSEMENT

LE CONSEIL A FORMELLEMENT APPROUVE L'ACCESSION DE BRUNEI DARUSSALAM A L'ACCORD DE COOPERATION CEE-ASEAN.

LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCESSION INTERVIENDRA A DUBLIN A L'OCCASION DE LA REUNION MINISTERIELLE CEE-ASEAN LES 15 ET 16 NOVEMBRE.



3.5 CARAIBES : WAIVER USA

THE GATT COUNCIL APPROVED THE US REQUEST FOR A WAIVER FROM ARTICLE I (MOST FAVOURED NATION TREATMENT) OF THE GATT FOR TRADE ASPECTS OF THE CARIBBEAN BASIN INITIATIVE. FORMAL VOTE WILL BE AT SESSION OF GATT CONTRACTING PARTIES AT THE END OF THE MONTH. COMMUNITY POLICY IS TO SUPPORT WAIVER NOW THAT CERTAIN LEGAL/TECHNICAL DIFFICULTIES ARE RESOLVED AFTER FULL EXAMINATION IN SPECIAL GATT WORKING PARTY. PROBLEM WAS THAT IT WAS UNACCEPTABLE FOR THE UNITED STATES TO SEEK COMMUNITY SUPPORT IN GATT FOR THEIR CBI PREFERENCES WHILST AT THE SAME ATTACKING (THROUGH A GATT PANEL) THE COMMUNITY'S MEDITERRANEAN PREFERENCES WHICH HAD SIMILAR ECONOMIC AND POLITICAL OBJECTIVES TO THE US CBI PROPOSALS. WE THEREFORE SOUGHT RECOGNITION FROM THE US THAT THE FACT THEY SOUGHT A WAIVER (UNDER ARTICLE XXV OF GATT) RATHER THAN HAVING RECOURSE TO OTHER GATT PROVISIONS (E.G. ARTICLE XXIV) WOULD NOT ESTABLISH A LEGAL PRECEDENT IN GATT WHICH MUST BE FOLLOWED IN ALL CASES INVOLVING REGIONAL PREFERENTIAL ARRANGEMENTS. THIS OBJECTIVE WAS ACHIEVED ALTHOUGH THE US COULD NOT BE PERSUADED TO GO ONE STEP FURTHER AND WITHDRAW THEIR PANEL COMPLAINT. HOWEVER, IT IS IMPORTANT TO STRESS THAT THE COMMUNITY FULLY SUPPORTS THE MAIN POLITICAL AND ECONOMIC THRUST OF CBI PROGRAMME, OUR DIFFICULTIES ABOUT GATT LEGALITY HAVING BEEN OVERCOME.

3.6 CACAO : NEGOCIATION GENEVE

LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN QUATRIEME ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO A REUNI A GENEVE DU 8 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE LES REPRESENTANTS DE 32 PAYS PRODUCTEURS ET 36 PAYS CONSOMMATEURS. CETTE CONFERENCE A PERMIS DE REALISER DES PROGRES IMPORTANTS DANS LA CLARIFICATION DES POSITIONS DES PRINCIPAUX ACTEURS EN PRESENCE.

L'ENSEMBLE DU GROUPE DES CONSOMMATEURS S'EST RALLIE A LA PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE (35 O/D DE LA CONSOMMATION MONDIALE ET 60 O/D DES VOIX AU SEIN DE L'ACCORD ACTUEL EN L'ABSENCE DES USA) D'ENVISAGER DANS LE NOUVEL ACCORD UN MECANISME DE STABILISATION COMPOSE D'UN STOCK REGULATEUR, MECANISME PRINCIPAL, ET DE MESURES COMPLEMENTAIRES FONDEES SUR LE PRINCIPE DE RETRAITS DU MARCHÉ. LA STABILISATION DEVRAIT, SELON LE GROUPE DES PAYS CONSOMMATEURS, ETRE REALISEE AUTOUR D'UN PRIX DE REFERENCE REFLETANT LA TENDANCE A LONG TERME DU MARCHÉ, EVALUEE A 1 DOLLAR US/LB.

LES PRODUCTEURS DONT LA COTE D'IVOIRE, PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL, NON MEMBRE DE L'ACCORD INTERNATIONAL ACTUEL MAIS PARTICIPANT ACTIF A LA NEGOCIATION, BIEN QUE FAVORABLES AU PRINCIPE D'UN MECANISME COMPLEMENTAIRE FONDE SUR DES RETRAITS DU MARCHÉ RESTENT ATTACHES A LEUR PROPOSITION INITIALE DE CONTINGENTS A L'EXPORTATION. 1 DOLLAR US/LB DEVRAIT SELON LES PRODUCTEURS REPRESENTER LE PRIX MINIMUM DANS LE NOUVEL ACCORD, SOIT UN PRIX MEDIAN DE 135 US CENTS/LB.

LA CONFERENCE S'EST ACHEVEE LE 2 NOVEMBRE SUR LA DESICION DE REPRENDRE LES TRAVAUX DE NEGOCIATION 'LE PLUS TOT POSSIBLE APRES LA MI FEVRIER 1985', LA DATE DEVANT ETRE FIXEE AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

L'ACCORD ACTUEL A ETE PROROGÉ POUR UNE PERIODE D'UN AN A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1984. UNE NOUVELLE PROROGATION D'UNE PERIODE EQUIVALENTE EST POSSIBLE AUX TERMES DE L'ACCORD.

3.7 CONTINGENT FRAISES ACP

SUITE A LA DEMANDE PRESENTEE EN JUILLET 1982 PAR LES ETATS ACP, LA COMMUNAUTE A DECIDE L'OUVERTURE D'UN CONTINGENT TARIFAIRE DE 700 T. DE FRAISES EN PROVENANCE DE CES PAYS POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 1984 AU 28 FEVRIER 1985.

LE CONTINGENT EST OUVERT A UN DROIT EGAL A 40 O/O DU DROIT DU TDC, SOIT 5,6 O/O AU LIEU DE 14 O/O.

3.8 EXPORTATIONS DE VIEUX BEURRE

LE COREPER A ETE INFORME DES CONSULTATIONS INTERVENUES CETTE SEMAINE ENTRE UNE DELEGATION DES SERVICES DE LA COMMISSION CONDUITE PAR M. VILLAIN ET DES REPRESENTANTS DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE ZELANDE. LES PARTICIPANTS SE SONT SURTOUT ATTACHES A CLARIFIER LEURS INTENTIONS RESPECTIVES ET RECHERCHER DES SOLUTIONS, PLUTOT QUE DE DEFINIR DES PROBLEMES. LA COMMUNAUTE POUR SA PART A PRECISE QU'ELLE SOUHAITAIT FAIRE FACE RAPIDEMENT A UN PROBLEME SPECIFIQUE POSE PAR LE NIVEAU ELEVE DE SES STOCKS, ET NON CHANGER DE FACON DURABLE SA POLITIQUE DE VENTES.

LE CONSEIL LAITIER DU BATT SE REUNIRA A NOUVEAU LA SEMAINE PROCHAINE A GENEVE AVEC L'ESPOIR DE DEGAGER UNE SOLUTION SATISFAISANTE, A QUOI VONT S'EMPLOYER ENTRETEMPS LES TROIS DELEGATIONS.

3.9 AIDES AUX PVD NON ASSOCIES

LA COMMUNAUTE A APPROUVE LES PROJETS SUIVANTS :

- CHINE

DANS LE CADRE D'UNE ALLOCATION EXCEPTIONNELLE DE 6 MIO ECU EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DES AGRO-INDUSTRIES CHINOISES DECIDEE EN 1983 : 1,6 MIO ECU POUR LA CONSERVATION DES FRUITS ET 1,7 MIO ECU POUR LE CONTROLE DES CRUES DU BEIJIANG.

- NEPAL

SUBVENTION DE 5 MIO ECU POUR RENFORCER LES ACTIVITES DU 'NEPAL ADMINISTRATIVE STAFF COLLEGE' POUR LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES NEPALAIS CHARGES DE LA PREPARATION ET DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL.

3.10 MER DU NORD : CONFERENCE SUR ENVIRONNEMENT

A L'ISSUE DE LA CONFERENCE QUI S'EST DEROULEE A BREMEN LES 31 OCTOBRE ET 1ER NOVEMBRE (NOTRE TELEX DU 28 SEPTEMBRE) LES MINISTRES, UNANIMES POUR PRENDRE A TEMPS DES MESURES PREVENTIVES EN VUE DE MAINTENIR LA QUALITE DE LA MER DU NORD ET POUR COOPERER ETROITEMENT DANS CE DOMAINE, ONT RETENU DANS UNE DECLARATION LES POINTS PRIORITAIRES SUIVANTS :

- REDUCTION, SI POSSIBLE DES 1985, DE LA POLLUTION TELLURIQUE PAR LES FLEUVES ET LES EAUX COTIERES ET PAR L'ATMOSPHERE, RESPECTIVEMENT DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DE PARIS ET DE LA CONVENTION DE PARIS.

- PREVENTION DE LA POLLUTION PAR L'EXPLOITATION DES NAVIRES (REGLES INTERNATIONALES, SYSTEME DE DECLARATION OBLIGATOIRE EN CAS DE CHARGEMENTS DANGEREUX, SURVEILLANCE AERIENNE) ET PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES PROVENANT DE PLATE-FORMES.

- DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME CONJOINT DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE CONTINU : MISE EN PLACE D'UNE BANQUE DE DONNEES INTERNATIONALES COMMUNE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA MER DU NORD ET L'ATLANTIQUE DU NORD-EST.

LES MINISTRES SE SONT MIS D'ACCORD POUR TENIR UNE DEUXIEME
CONFERENCE INTERNATIONALE AU ROYAUME-UNI QUI AURA LIEU EN 1987.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 ANNEE EUROPEENNE DE LA MUSIQUE

APRES UNE ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT THORN ET UNE
INTERVENTION DE LA REINE FABIOLA, LUNDI DERNIER LORS DE LA
CONFERENCE DE PRESSE D'OUVERTURE, LE PRESIDENT SCHEEL,
PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION, A RAPPELE LES QUATRE GRANDS
THEMES QUI ILLUSTRERONT DES JANVIER 85 L'ANNEE EUROPEENNE DE LA
MUSIQUE :

- ENCOURAGER L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE
- AMELIORER LES PERSPECTIVES PROFESSTONNELLES DES MUSICIENS
- PROMOUVOIR LA CREATIVITE MUSTCALE
- CELEBRER TOUTES LES MUSIQUES DE TOUTES LES EPOQUES ET RENDRE
CET ART UNIVERSELLEMENT ACCESSIBLE.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

Western Union Internat



Telex

International Telex

